



MAIRIE DE  
SIX-FOURS-LES-PLAGES

MEMBRES EN EXERCICE : 39

Présents : 38

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 juillet 2020

Le trois juillet deux mille vingt à 16h30, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Halle du Verger.

Sous la présidence de Monsieur GIORDANO Christiane, Conseiller Municipal puis de Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien, Maire

**Etaient Présents :** Monsieur VIALATTE, Docteur GUILLAUME, Monsieur MULE, Madame ROSTAGNO, Maitre VIDAL, Madame SCHELL, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Maitre KUNTZ, Monsieur COURIOL, Madame CASAGRANDE, Monsieur PEREZ, Madame CHAMOUX, Monsieur MERCHEYER, Madame QUIN, Docteur MARGUERITTE, Madame ESPINASSE, Madame BROTONS, Docteur ROURE, Madame ANDRIEUX, Monsieur PERRIER, Madame GIORDANO, Monsieur BENVENUTTO, Madame LEGHDDAR, Monsieur PASTOR, Madame ANTONINI, Monsieur FABRE, Madame CASSAR, Monsieur LO MONACO, Madame THIRY, Monsieur BOCCALETTI, Madame PERAIRA, Monsieur TRILLAT, Madame CALABRESE, Monsieur BALDACCHINO, Monsieur NEMETH, Madame ROMBONI, Monsieur GARCIA, Monsieur TAMBURI.

**Procurations :** Monsieur Joël TONELLI à Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE.

**Absents :**

**Excusés :**

**Secrétaire de Séance :** Madame CASSAR

**Clôture de la Séance :** 17h20

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15679

RAPPORTEUR : Christiane GIORDANO

**COVID 19 - MODALITES D'ORGANISATION DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DURANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des modalités d'identification des participants ainsi que les modalités des scrutins.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15680

RAPPORTEUR : Christiane GIORDANO

**INSTALLATION DU NOUVEAU MUNICIPAL - ELECTION DU MAIRE (Conformément aux articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** De la conformité du scrutin et des résultats suivant le procès-verbal joint à la présente délibération

**DECLARE** Monsieur Jean-Sébastien VIALATTE élu à 30 Voix à bulletins secrets à l'aide d'une urne.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15681

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**FIXATION DU NOMBRE RÉGLEMENTAIRE D'ADJOINTS ET D'ADJOINTS DE QUARTIER AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX**

**6 abstentions : M. BOCCALETTI, Mme PERAIRA, M. TRILLAT, Mme CALABRESE, M. BALDACCHINO et M. TAMBURI**

**2 contre : M. NEMETH et Mme ROMBONI**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** La proposition du Maire

**DE FIXER** A 11 le nombre des adjoints au Maire et à 3 le nombre d'adjoints de quartiers de la commune de Six-Fours-les-Plages, soit un total de 14 adjoints

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15682

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**ÉLECTION DES ADJOINTS ET ADJOINTS DE QUARTIER**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** De la conformité du scrutin et des résultats suivant le procès-verbal joint à la délibération

**DIT** Que chaque Conseiller Municipal ou groupe de Conseillers Municipaux a pu présenter une liste au plus tard le jour de l'élection qui doit comporter au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

**DECLARE**

**ELUS** Avec 31 voix

**ADJOINTS** Mme ROSTAGNO, M. MULE, Mme GUILLAUME, Maitre VIDAL,

Maitre KUNTZ, M PEREZ, Mme QUIN, M. MAS SAINT GUIRAL,  
Mme CASAGRANDE, M. MERCHEYER, Mme SCHELL, M.  
MARGUERITTE, Mme ANDRIEUX et M. FABRE

Monsieur le Maire a expliqué en séance que chaque élu avait reçu les articles du Code général des collectivités territoriales concernant les conditions d'exercices des mandats locaux ainsi que la Charte de l'Elu Local dont il a donné lecture en séance.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15683

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX APPLICABLES POUR 2020**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**2 abstentions Monsieur NEMETH et Mme ROMBONI**

**DECIDE**

**D'ANNULER** La délibération n°15639 en date du 17 décembre 2019

**DE DIMINUER** Pour 2020 le taux de la taxe sur le foncier bâti à 21,32

**DE DIMINUER** Pour 2020 le taux de la taxe sur le foncier non bâti à 41,39

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que, pour répondre aux impératifs de la préfecture, un prochain Conseil aura lieu le 10 juillet et que les élus pouvaient récupérer ce jour leur convocation ainsi que leur dossier.

Ce prochain Conseil concernera la désignation des délégués supplémentaires et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.



Le Secrétaire de séance

Le Député honoraire  
Maire des Six-Fours-Les-Plages  
Vice-Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée

Madame CASSAR

Jean-Sébastien VIALATTE

